



Nouvelles règles de départ à la retraite

Par **Robert MARTINEZ**, le **08/02/2009** à **20:29**

Bonjour
Les nouvelles règles des retraites complémentaires étant actuellement en cours de négociation, Quelle est la meilleure date de liquidation de retraite pour un salarié âgé de 61 ans qui a cotisé plus de 160 trimestres ?
Est-ce le : le 1° mars 2009 ou le 1° avril 2009 ?
Les nouvelles règles rentreront-elles en application au 1° avril 2009 ou au 1° mai 2009 ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **natacha**, le **25/02/2009** à **14:14**

Bonjour,
A niveau du régime général je vous conseille de partir au 01/04/2009 car si vous avez plus de 60 ans et plus de 160 trimestres vous avez droit à de la surcôte. La surcôte est accordée par trimestre civil. Donc si départ au 01/03/2009 pas de trimestre de surcôte pour l'année 2009 mais si départ au 01/04/2009 1 trimestre de surcôte.
Pour la complémentaire je ne peux vous renseigner.
Bonne journée.